

**AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES**

**Conseil d'administration du 25 février 2010**

**Point 2**

**Procès-verbal de l'élection du Président du Conseil d'administration**

*Délibération n° 2010-2*

Après déroulement du scrutin, conformément aux articles 1 à 8 du règlement intérieur du conseil d'administration et dépouillement par les assesseurs, est déclaré élu  
Président du Conseil d'administration :

*Jérôme Bignon*

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé d'exécuter les mesures de mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Commissaire du gouvernement

